

# Les charges d'enseignement dans les universités québécoises : une réplique au Rapport Gobeil

CHARLES H. BÉLANGER\*, ROBERT LACROIX† et ANDRÉ RAYNAULD‡

---

## ABSTRACT

*This article responds to the recommendation in the "Gobeil Report" (Rapport Gobeil) which proposes an increase in teaching workload of 50% in all Quebec universities in order to conform to what "exists" elsewhere in Canada. After having undertaken a survey among 39 Canadian universities of all sizes, and after having analysed the number of students at the graduate and/or undergraduate levels as well as the amount of grant assistance provided to research, the authors conclude that it is necessary to distinguish between two types of university establishments : research universities and teaching universities. Results demonstrate clearly that course hours represent but one component of the teaching load and that it is also necessary to consider the graduate studies program of the institution as well as the research activities being undertaken by the university before drawing a conclusion as general as that presented in the Gobeil Report. The authors of this study conclude that there is a net difference in the teaching responsibilities in Canadian universities outside of Quebec – whether it be a research or a teaching university. In the francophone universities of Quebec, teaching loads are uniform no matter what the commitment to research or advanced studies happens to be. An indiscriminate increase in the teaching assignment would compromise graduate studies and the research carried out in research universities.*

---

## RÉSUMÉ

*Cet article répond à la recommandation du Rapport Gobeil qui propose indistinctement l'augmentation de 50% de la charge des professeurs dans toutes les universités québécoises pour se conformer à ce qui "existerait" ailleurs au*

\*Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche ; professeur titulaire, Ecole de commerce et d'administration, Université Laurentienne.

†Directeur du Centre de recherche et développement en économique ; professeur titulaire, Département de sciences économiques, Université de Montréal.

‡Professeur titulaire, Département de sciences économiques, Université de Montréal.

Les auteurs remercient Johanne Paquin pour son excellent travail d'assistante de recherche.

*Canada. Après avoir mené une enquête auprès de 39 universités canadiennes de toutes tailles, et après avoir analysé le nombre d'étudiants de tous cycles et le niveau de subventions de recherche, les auteurs concluent qu'il faut distinguer deux catégories d'universités : les universités de recherche et les universités d'enseignement. Les résultats démontrent clairement que les heures de cours ne représentent qu'une partie des charges d'enseignement et qu'il faut considérer l'encadrement d'étudiants avancés et les activités de recherche avant de tirer une conclusion aussi générale que celle présentée par le Rapport Gobeil. Les auteurs concluent qu'il y a une nette différence dans les charges de cours dans les universités canadiennes hors Québec selon qu'il s'agit d'une université de recherche ou d'enseignement. Dans les universités francophones du Québec, les charges d'enseignement sont uniformisées quel que soit l'engagement en recherche et dans les études avancées. Une augmentation indistincte des charges d'enseignement compromettrait fortement les études avancées et la recherche des universités de recherche.*

---

Il y a quelques mois, le gouvernement du Québec confiait à un groupe de travail composé de trois hommes d'affaires et de deux personnes du gouvernement en place, dont le Président du Conseil du Trésor et ministre délégué à l'Administration, le mandat d'identifier les programmes gouvernementaux qui méritaient un examen critique et de formuler des recommandations visant à réduire les coûts de ces programmes ou à alléger la structure gouvernementale. Les résultats du Groupe de travail sont compilés dans un rapport qui porte le nom de son président, le *Rapport Gobeil* (1986).

Dans son ensemble, le *Rapport Gobeil* consacre une demi-page aux universités dont deux paragraphes aux charges d'enseignement des professeurs d'université. La conclusion qui en est tirée donne nettement l'impression que les universitaires sont sous-employés. Au Québec, le professeur d'université donne quatre cours par année, soit une charge d'enseignement de six heures par semaine. Le *Rapport* soutient ensuite que la *majorité* des universités canadiennes hors Québec imposent une charge de six cours par année, alors qu'aux États-Unis la charge *peut* atteindre huit cours. Chacune de ces observations est probablement exacte compte tenu des précautions oratoires qui sont soulignées ici. Et pourtant, le jugement d'ensemble est une énorme méprise qu'il faut dénoncer avec vigueur, preuves à l'appui. C'est l'objet de cet article.

Les moyennes de charges d'enseignement s'appliquant à l'ensemble des universités du Québec, du Canada ou de toute autre région du monde sont fautives parce qu'il existe deux catégories d'universités qu'il faut au préalable distinguer : les universités qui se consacrent principalement à l'enseignement de premier cycle et qu'on désignera ici "universités d'enseignement" ; et les universités qui offrent

“la gamme complète des programmes d'études à tous les niveaux et qui sont fortement impliquées dans les activités de recherche”. A la suite du *Rapport Lacroix* (1985), on peut appeler ces institutions “multi-universités” ou encore “universités de recherche” par opposition aux universités de la première catégorie.

L'importance de cette distinction devrait sauter aux yeux de toute personne un peu avertie. Un étudiant de deuxième ou de troisième cycle est un étudiant engagé en recherche qui a besoin d'une attention personnelle continue ; il soumet des travaux, écrit un mémoire ou une thèse, et fait des expériences de laboratoire. Il est en quelque sorte un apprenti qui, tout en collaborant aux travaux d'un professeur ou d'une équipe, complète sa formation de chercheur. D'où l'absolue nécessité pour le professeur de poursuivre lui-même une aventure de recherche qui, par ailleurs, est alimentée et soutenue à son tour par la contribution des étudiants.

Le *Rapport Lacroix* a relevé, à bon droit, les résultats de trois enquêtes américaines sur l'emploi du temps des professeurs des universités de recherche (Ladd et Lipsett, 1972, 1974, 1976 ; Baldrige et al., 1978 ; University of Berkeley, 1978). Or, l'enseignement de premier cycle ne représente que 34 % des 55 à 60 heures hebdomadaires de travail des professeurs. Ces enquêtes ont montré que ces professeurs consacraient 21 % de leur temps à l'encadrement des étudiants de niveau supérieur et 22 % à des activités de recherche. En somme, près de la moitié du temps est consacrée à des fonctions inexistantes dans les universités de premier cycle. Il est donc tout à fait normal de penser que les charges d'enseignement doivent être différentes dans les deux catégories d'universités qui ont été définies.

Le présent document se divise en cinq sections : La section 1 traite de la nature douteuse des données statistiques retenues dans l'étude technique appuyant les recommandations du *Rapport Gobeil* et présente les données statistiques recueillies par les auteurs du présent article. La section 2 a été rédigée en partant du fait que la charge normale d'enseignement dans toutes les universités francophones du Québec est de 12 crédits par année (6 heures d'enseignement par semaine sur 30 semaines). Elle porte sur la charge normale d'enseignement dans les universités hors Québec et sur une analyse comparative, selon les catégories d'universités. La section 3 analyse la situation des professeurs d'université de recherche qui doivent consacrer une grande partie de leur temps à l'encadrement des étudiants de deuxième et de troisième cycles. La section 4 présente des données comparatives sur le nombre d'étudiants de premier cycle par professeur. L'activité de recherche des professeurs sera, quant à elle, étudiée à la section 5. La dernière section expose les principales conclusions de l'étude.

## 1. LA NATURE DES SOURCES D'INFORMATION STATISTIQUE

Avant de présenter les données recueillies par les auteurs sur les charges d'enseignement, il est utile d'étudier brièvement les sources d'information.

### 1.1 L'interprétation des faits dans le *Rapport Gobeil*

Les charges d'enseignement imputées aux universités canadiennes et américaines dans le *Rapport Gobeil* proviennent d'un document du ministère de l'Éducation du Québec (1981), qui n'est pas signé et n'a jamais été rendu public.

Les charges d'enseignement sont établies comme suit : (1) *Au Québec* : "selon des informations plus ou moins officielles"; (2) *Au Canada* : les informations proviendraient d'un relevé de l'Université du Québec suivant lequel et "sous toute réserve", "la charge moyenne dans plusieurs universités est de l'ordre de cinq à six cours". Le *Rapport Gobeil* a retenu six cours plutôt que les cinq à six et il les impute à "la majorité" des universités plutôt qu'aux "plusieurs universités" du document; (3) *Aux États-Unis* : le document retient les conclusions de deux enquêtes. La première se rapporte exclusivement aux "four-year universities", c'est-à-dire aux universités de premier cycle ; la deuxième concerne un échantillon de 20 universités qui *excluait* toutes celles qui conféraient plus de quinze doctorats par année. En d'autres mots, l'enquête portait encore essentiellement sur les universités d'enseignement. Sur la foi de ces données, le document conclut rapidement que "la charge d'enseignement mesurée par le nombre de cours ou d'heures contact par semaine est d'environ 25 % plus élevée en Ontario (les universités canadiennes de l'enquête deviennent en conclusion des universités ontariennes) et d'au moins 50 % plus élevée aux États-Unis" (Ministère de l'Éducation, 1981). On doit se rendre compte que de telles généralisations sont inadmissibles et sans fondement.

### 1.2 Information statistique nouvelle

Les informations disponibles étant insuffisantes et biaisées, il a été nécessaire de repartir à zéro et de faire une nouvelle enquête, auprès des vice-recteurs aux affaires académiques, sur les charges normales d'enseignement dans les universités canadiennes. Les résultats couvrent trente-neuf universités dont neuf au Québec et trente dans les autres provinces. Dans cet échantillonnage d'universités toutes les provinces canadiennes et toutes les tailles et catégories sont représentées : on y retrouve de grandes et de petites universités, et surtout on y distingue les universités davantage orientées vers l'enseignement de premier cycle et celles davantage orientées vers les études supérieures et la recherche. Les données se rapportent à l'année universitaire 1985–1986. Les trois premières questions de cette enquête portaient sur le nombre d'étudiants à temps complet et à temps partiel, le nombre de professeurs réguliers et la charge normale d'enseignement. Dans ce qui suit, cette charge d'enseignement sera toujours exprimée en nombre de crédits par année. Il faut se rappeler qu'un crédit équivaut à quinze heures de cours et donc qu'une charge d'enseignement de douze crédits par année répartie sur 30 semaines implique six heures d'enseignement par semaine sur deux trimestres.

Les données de l'enquête ont été complétées au besoin par celles provenant d'autres sources telles la publication de l'Association canadienne des doyens des études avancées (ACDEA) (1985) pour les étudiants et diplômés de deuxième et de troisième cycles et celles obtenues du siège social de l'Université du Québec (1986). Quant aux données sur les subventions de recherche, elles ont été tirées du répertoire de la recherche du Conseil national de recherches (1985). Comme les universités tenaient à conserver l'anonymat quant à l'information fournie sur la charge normale d'enseignement, aucune donnée individuelle n'est présentée dans cet article. Dans plusieurs cas, incluant toutes les universités francophones québécoises, la charge normale d'enseignement est stipulée dans les conventions collectives.

## 2. LA CHARGE NORMALE D'ENSEIGNEMENT DANS LES UNIVERSITÉS HORS QUÉBEC

L'enquête des auteurs confirme que la charge normale d'enseignement dans les universités québécoises francophones est, sans exception, de douze crédits par année, soit six heures d'enseignement par semaine sur deux trimestres. Cette observation est acceptée ici comme un fait établi.

Ce sont plutôt les heures d'enseignement dans les universités canadiennes hors Québec qui sont sujettes à contestation. Les faits à cet égard tiennent sur une seule feuille de papier. Des trente universités hors Québec que contient l'échantillon, dix-huit comptent des charges de dix-huit crédits d'enseignement par année, soit neuf heures d'enseignement par semaine sur deux trimestres, alors que les douze autres comptent quinze crédits par année et moins. Or, et c'est le point essentiel à retenir, les différences de charges ne sont pas le fruit du hasard. A première vue, les heures d'enseignement sont d'autant plus élevées que les universités sont de petite taille ; et elles sont d'autant plus élevées que le nombre d'étudiants de niveau supérieur est faible. Bien plus encore : quinze des dix-huit universités à charges d'enseignement élevées n'ont aucun étudiant de doctorat. La situation est donc parfaitement nette. Dans les autres provinces, les heures d'enseignement dépendent des vocations ou des fonctions des universités : les universités d'enseignement, qui sont du reste plus nombreuses, imposent à leurs professeurs des charges de dix-huit crédits par année tandis que dans les universités de recherche, les charges d'enseignement sont beaucoup moins lourdes.

Pour étayer ces observations d'une façon systématique, le tableau 1 met en parallèle les heures d'enseignement des universités davantage orientées vers la recherche et les études supérieures (universités de recherche) et celles des universités davantage orientées vers l'enseignement de premier cycle (universités d'enseignement). Comme les frontières entre les deux catégories d'universités sont floues, il a paru préférable de les classer suivant trois critères. Pour les fins de calculs, les universités de recherche sont soit celles qui comptent 1 500 étudiants

Tableau 1  
 Les crédits d'enseignement dans les universités de recherche  
 et les universités d'enseignement  
 Canada, hors Québec, 1985-1986

	Nombre d'universités dans l'échantillon	Crédits d'enseignement
<u>1<sup>e</sup> critère:</u>		
(R) 1 500 étudiants et plus de 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> cycle	7	13,3
(E) Moins de 1 500 étudiants de 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> cycle	23	17,9
<u>2<sup>e</sup> critère:</u>		
(R) 15 000 étudiants et plus	6	13,0
(E) Moins de 15 000 étudiants	24	16,9
<u>3<sup>e</sup> critère:</u>		
(R) % d'étudiants de 2 <sup>e</sup> et de 3 <sup>e</sup> cycle > 10%	8	13,7
(E) % d'étudiants de 2 <sup>e</sup> et de 3 <sup>e</sup> cycle ≤ 10%	22	17,3
<u>Moyenne des trois critères:</u>		
Universités de recherche	7	13,3
Universités d'enseignement	23	17,4

(R): Universités de recherche

(E): Universités d'enseignement

Source: Enquête des auteurs, 1986

de niveau supérieur et plus, soit celles qui comptent 15 000 étudiants et plus, tous niveaux compris; soit, enfin, celles où les étudiants de niveau supérieur représentent 10 % et plus du total des étudiants. Les points de rupture ci-haut ont été utilisés pour départager les deux catégories d'universités étant donné qu'on y retrouvait toujours les mêmes universités, à une exception près, pour les trois critères retenus. Une moyenne des résultats suivant les trois critères révèle que les

universités d'enseignement imposent 17,4 crédits d'enseignement par année, tandis que les universités de recherche demandent à leurs professeurs de donner 13,3 crédits d'enseignement par année, soit près de 25 % de moins.

### 3. L'ENCADREMENT DES ÉTUDIANTS DE DEUXIÈME ET TROISIÈME CYCLES

Il est sans doute évident pour tous que les heures de cours ne sont qu'une partie des charges d'enseignement d'un professeur d'université. En outre, comme il a été dit précédemment, l'étudiant de niveau supérieur, soit du deuxième et du troisième cycle, exige un encadrement et une présence sans commune mesure avec l'étudiant de premier cycle. Il convient donc d'examiner un indicateur du travail d'encadrement que les professeurs doivent effectuer en plus de leur tâche normale d'enseignement. L'indicateur choisi est le rapport entre le nombre d'étudiants des deuxième et troisième cycles et le nombre de professeurs.

Le tableau 2 permet de faire deux observations. Premièrement, partout au Canada, y compris au Québec, les professeurs des universités de recherche ont en moyenne une charge d'encadrement d'étudiants diplômés deux à trois fois plus lourde que leurs collègues des universités d'enseignement; deuxièmement, dans les deux universités de recherche du Québec comprises dans l'échantillon, les charges d'encadrement d'étudiants des deuxième et troisième cycles sont près du double de celles que l'on trouve dans les universités de recherche des autres provinces.

En ce qui concerne la première comparaison, on peut lire au tableau 2 que dans les autres provinces le nombre d'étudiants des deuxième et troisième cycles par professeur est de *deux* (1,99 pour être précis) dans les universités de recherche et de *un* (0,99) dans les universités d'enseignement. Au Québec, cette règle de classement (1 500 étudiants de deuxième et troisième cycles et plus) place deux universités de l'échantillon parmi les universités de recherche et on y trouve un taux d'encadrement de 3,5 étudiants des deuxième et troisième cycles par professeur, tandis que dans les sept autres universités, le taux d'encadrement n'est que de 1,07 étudiants des deuxième et troisième cycles par professeur. Les universités d'enseignement au Québec se comparent donc à peu près exactement, sous ce rapport, aux universités d'enseignement des autres provinces.

Quant aux universités de recherche, on constate que le taux d'encadrement est de deux étudiants de niveau supérieur par professeur dans les autres provinces, alors qu'il s'élève à 3,53 étudiants par professeur au Québec. Si le nombre de crédits d'enseignement est *légèrement* inférieur au Québec, à savoir douze crédits par année par rapport à 13,3 en moyenne dans les autres provinces, en revanche, le fardeau de l'encadrement des étudiants de deuxième et troisième cycles est de 77 % plus élevé dans les universités de recherche du Québec qu'ailleurs au Canada ( $3,53/1,99 = 1,77$ ).

En somme, dans les autres provinces canadiennes, les heures de cours sont modulées suivant que les universités ont une vocation de recherche ou d'enseigne-

Tableau 2

Charges d'encadrement des étudiants de deuxième et de troisième cycle (EQPT) suivant la taille des universités

	Nombre d'universités	Ratio du nombre d'étudiants de niveau supérieur sur le nombre de professeurs
<b>A. Canada hors Québec:</b>		
1 500 étudiants de 2 <sup>e</sup> et de 3 <sup>e</sup> cycle et plus	7	1,99
Moins de 1 500 étudiants de 2 <sup>e</sup> et de 3 <sup>e</sup> cycle	23	0,73
A l'exclusion des universités sans étudiant de niveau supérieur	17	0,99
<b>B. Québec:</b>		
1 500 étudiants de 2 <sup>e</sup> et de 3 <sup>e</sup> cycle et plus	2	3,53
Moins de 1 500 étudiants de 2 <sup>e</sup> et de 3 <sup>e</sup> cycle	7	1,07

Sources: Enquête des auteurs, 1986; Rapport Statistique, ACDEA, 1985; Relevé des inscriptions 1985-1986, Université du Québec.

ment. On reconnaît d'emblée que les universités de deuxième et troisième cycles ont des charges d'encadrement et une vocation de recherche telles que les heures de cours doivent être réduites par comparaison aux universités de premier cycle. Au Québec, les universités de deuxième et de troisième cycles ont des charges d'enseignement aussi lourdes, sinon plus, que les mêmes universités des autres provinces. Par contre, les universités de premier cycle du Québec ont des charges nettement inférieures à celles des universités de premier cycle ailleurs au Canada.

#### 4. LE NOMBRE DES ÉTUDIANTS DE PREMIER CYCLE PAR PROFESSEUR

On pourrait concevoir que si les charges relatives aux deuxième et troisième cycles sont plus lourdes au Québec qu'ailleurs au Canada dans les universités de recherche, celles-ci pourraient être compensées par des charges moins lourdes au

niveau du premier cycle. Suivant les données de l'enquête, il n'en est rien. Le nombre des étudiants de premier cycle par professeur dans les universités de recherche s'élève à 16,5 au Québec contre 15 dans les mêmes universités des autres provinces.

En ce qui concerne les universités d'enseignement de l'échantillon, le nombre des étudiants de premier cycle par professeur est très variable d'une université à une autre. C'est ainsi qu'au Québec, l'indicateur varie de 14 à 28 selon les universités. En moyenne, cependant, dans les universités d'enseignement, les classes sont plus nombreuses au Québec que dans les autres provinces : 20,8 étudiants par professeur au Québec par comparaison à 16,3 étudiants par professeur dans les autres provinces.

Quoique l'observation soit évidente, il faut souligner de nouveau la nécessité de ne pas confondre les charges d'encadrement des étudiants de maîtrise et de doctorat et le nombre des étudiants de premier cycle par professeur. Dans ce dernier cas, la charge consiste simplement à donner un même cours à une classe plus ou moins nombreuse bien qu'ici encore il existe des limites à ne pas franchir ; dans le premier, il s'agit d'une direction personnalisée comme il a été dit plus haut.

## **5. L'INTENSITÉ DES ACTIVITÉS DE RECHERCHE DANS LES UNIVERSITÉS**

Il ressort des sections précédentes que la tâche d'enseignement des professeurs des universités de recherche comporte une part importante d'encadrement des étudiants des deuxième et troisième cycles. On peut ainsi partiellement expliquer que dans ces universités le nombre de crédits d'enseignement peut y être inférieur à celui qui est imposé aux professeurs des universités d'enseignement. Mais la distinction entre les deux types d'universités porte aussi sur l'intensité des activités de recherche. Le but de la présente section est de mettre en évidence la plus grande participation des professeurs aux activités de recherche dans les universités de recherche par rapport à leurs collègues des universités d'enseignement.

Pour pouvoir en tirer les conséquences, il faut d'abord expliquer en quoi consiste l'activité de recherche d'un professeur d'université. De nos jours, dans la grande majorité des disciplines, le professeur-chercheur est aussi l'animateur et l'administrateur d'une équipe de recherche regroupant du personnel de soutien, des professionnels de recherche, des étudiants diplômés et des chercheurs invités. La taille de l'équipe est évidemment variable selon les disciplines et les champs de recherche ; et on peut encore trouver d'excellents chercheurs travaillant seuls dans des disciplines particulières. Il n'en demeure pas moins que l'évolution des techniques et des habitudes de recherche ont entraîné un regroupement croissant des chercheurs de toutes catégories en équipes de recherche. Dans ces conditions, en plus de consacrer du temps à la recherche proprement dite, le professeur-chercheur doit aussi s'occuper de la gestion de son activité de recherche. Ce dernier travail comprend les demandes de fonds aux différents organismes subventionnaires, la gestion financière de ces fonds, l'embauche, l'évaluation et

Tableau 3

Subventions de recherche octroyées aux universitaires  
par les organismes fédéraux  
selon la région et les catégories d'universités  
1984-1985

	Subventions par professeur (\$)	Subventions autres que celles du CRM par professeur (\$)
<u>Canada hors Québec</u>		
7 universités de recherche	16 452	13 789
23 universités d'enseignement	9 766	9 766
15 universités d'enseignement sans étudiant de Ph.D.	2 667	2 667
<u>Québec</u>		
2 universités de recherche	14 800	11 554
7 universités d'enseignement	5 731	5 731
3 universités d'enseignement sans étudiant de Ph.D.	3 051	3 051

Sources: Répertoire de la recherche dans les universités subventionnées par le Gouvernement fédéral, vol. 1, 1984-85, Conseil national de recherches, Ottawa; Enquête des auteurs, 1986.

l'administration du personnel de recherche et de soutien, le choix, l'achat et l'entretien des équipements, etc. Par conséquent, l'engagement plus ou moins grand dans la recherche aura des répercussions considérables sur l'utilisation du temps d'un professeur. Dans ces conditions, on peut comprendre que dans les universités d'enseignement où les professeurs sont en général moins fortement engagés en recherche, la tâche d'enseignement soit plus considérable.

Un indicateur d'activité de recherche commun à l'ensemble des universités de notre échantillon a servi à évaluer la différence d'engagement en recherche des professeurs selon les catégories d'universités. Cet indicateur comportait d'une part l'ensemble des subventions de recherche octroyées par les trois grands organismes subventionnaires fédéraux, à savoir le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG), le Conseil de recherches médicales (CRM) et le Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH) et, d'autre part, l'ensemble des

contrats et subventions de recherche accordés à des universitaires par tous les ministères, commissions et autres organismes fédéraux. Ces données ont été colligées pour chacune des universités de l'échantillon et pour l'année 1984–1985. Par la suite, il a suffi de calculer la subvention moyenne par professeur selon les catégories d'universités. Il est probable qu'il existe un lien direct, difficilement contestable, entre l'engagement moyen en recherche des professeurs d'une université et le montant de la subvention moyenne de recherche par professeur dans cette université.

Le tableau 3 donne les principaux résultats de ces compilations. On y trouve deux régions : le Canada hors Québec et le Québec ; ensuite une ventilation en trois catégories d'universités dans chacune des régions : les universités de recherche, l'ensemble des universités d'enseignement et le sous-groupe des universités d'enseignement n'ayant pas d'étudiants de Ph.D ; et enfin, une catégorisation des subventions en deux groupes : la subvention moyenne par professeur et la subvention moyenne par professeur excluant les subventions du Conseil de recherches médicales et les professeurs pouvant obtenir ces subventions. Ces deux catégories de subvention moyenne ont été calculées pour tenir compte du fait qu'un grand nombre d'universités d'enseignement qui n'ont pas de faculté de médecine ou de secteur de la santé pouvaient être défavorisées. En effet, les subventions dans le secteur de la santé étant en moyenne plus élevées que celles des autres secteurs, une partie de l'écart entre la subvention moyenne par professeur des universités de recherche et celle des universités d'enseignement proviendra de l'absence du secteur de la santé dans la dernière catégorie d'universités.

Que conclure des données du tableau 3 ? D'abord, autant au Canada hors Québec qu'au Québec, il existe une différence très nette dans les subventions par professeur entre les universités de recherche et les universités d'enseignement. En fait, les subventions par professeur des universités de recherche sont près du double de celles des universités d'enseignement au Canada hors Québec et près du triple au Québec. L'écart s'amplifie considérablement lorsque la comparaison porte sur les universités d'enseignement sans étudiants de Ph.D. et les universités de recherche. On trouve ensuite que l'intensité de recherche, telle qu'évaluée par les subventions par professeur, est semblable dans les universités de recherche du Canada et du Québec, mais considérablement plus élevée dans les universités d'enseignement du Canada que dans celles du Québec. Enfin, le fait d'enlever les subventions du CRM réduit un peu les écarts observés entre les universités d'enseignement et de recherche, mais ne modifie pas sensiblement les conclusions précédentes.

En somme, les écarts selon les catégories d'universités dans l'intensité des activités de recherche sont si importants qu'il est normal qu'ils entraînent des différences dans les charges d'enseignement.

## 5. CONCLUSION

La charge de travail d'un professeur d'université est fort différente selon le type d'université auquel il appartient. Il a été clairement démontré que dans les universités de recherche, l'encadrement des étudiants de deuxième et troisième cycles, de même que les activités de recherche, accaparent une proportion fort importante du temps des professeurs. Les universités d'enseignement ayant peu ou pas d'étudiants diplômés, leurs professeurs devraient consacrer une proportion plus importante de leur temps à l'enseignement que ceux des universités de recherche. C'est ce que l'on trouve au Canada hors Québec et aux Etats-Unis.

Au Québec, toutes les universités francophones, y compris celles qui offrent des programmes d'études supérieures, imposent la même charge normale d'enseignement à leurs professeurs. Il en découle alors que les professeurs des universités de recherche du Québec ont une charge de travail semblable et même supérieure à celle de leurs collègues des universités de recherche du reste du Canada. Par contre, les professeurs des universités d'enseignement du Québec ont quelque 6 crédits d'enseignement de moins que la charge normale des professeurs travaillant dans la même catégorie d'universités dans le reste du Canada, mis à part le fait que les classes sont un peu plus nombreuses au Québec.

Il est évident qu'une application aveugle des recommandations du *Rapport Gobeil* concernant les charges d'enseignement des professeurs d'université aurait des conséquences désastreuses sur l'activité de recherche et d'encadrement des étudiants diplômés au Québec. En effet, au Québec, les tâches des professeurs des universités de recherche sont déjà plus lourdes que dans les autres provinces et deviendraient proprement insupportables. En fait, il est grand temps de commencer à faire au Québec ce que l'on a toujours fait ailleurs en Amérique du Nord, à savoir, reconnaître d'une part, l'existence de deux catégories d'universités, et d'autre part, adapter les politiques de financement et de charge suivant les vocations propres à chacune.

## RÉFÉRENCES

- Association Canadienne des Doyens des Etudes Avancées (1985). *Rapport statistique*.
- Baldrige, J.V., Curtis, D.V., Ecker, G., et Riley, G.L. (1978). *Policy-Making and Effective Leadership*. San Francisco: Jossey-Bass Publishers.
- Conseil National de Recherches (1985). *Répertoire de la recherche dans les universités subventionnées par le gouvernement fédéral*. Volume 1, 1984-85, Ottawa.
- Ladd, E.C. et Lipsett, S.M. (1972, 1974, 1976). "How Professors Spend Their Time". *The Chronicle of Higher Education*.
- Ministère de l'Éducation (1981). *Rémunération et tâche d'enseignement du corps professoral des universités*. Direction générale de l'enseignement et de la recherche universitaire, Gouvernement du Québec.
- Rapport Gobeil (1986). *La gestion des programmes gouvernementaux*. Rapport du groupe de travail sur la révision des fonctions et des organisations gouvernementales, Gouvernement du Québec.

Rapport Lacroix (1985). *La poursuite de l'excellence*. Rapport du groupe de travail sur les priorités. Université de Montréal.

Université du Québec (1986). *Relevé des inscriptions 1985–1986*. Vice-présidence à l'enseignement et à la recherche, Université du Québec, Québec.

University of Berkeley (1978). *University of California Faculty Time-Use Study*. Berkeley: Institute for Research in Social Behavior.

---

### Errata 16 (3), 77–84

---

- CONTENTS: Janet G. Donald
- p. 78:** *top of page:* Janet G. Donald  
*line 6:* /insert/ A comparison between the /situation ten years ago and now, leads to/ directions  
*line 20:* /insert instead of “use”/ Six universities (24%) outside central Canada /have/ services
- p. 79:** *7th line from bottom* /insert instead of ”, suggesting”/ ...study /: Additional information suggests/ that  
*3rd line from bottom:* McKeachie (not “I”)
- p. 80:** Janet G. Donald  
*line 4:* units  
*line 10:* remove “(Figure 1)”  
*line 25:* “manner” instead of “use”
- p. 81:** *line 27:* influences (not “I”)
- p. 82:** G. (not “J.”)  
*line 26:* after “descriptive:” insert “it studied”
- p. 83:** *line 7:* Adler
- p. 84:** G. (not “J.”)  
*line 8:* u  
*line 9:* add page numbers 267–282.  
*line 11:* Universities
-